

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle polyvalente de Seychalles après convocations légales en date du 01 juillet 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
Mme Catherine MORAND	M. Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mme MARMY Marie-France donne pouvoir à Mr COSSON Alain
- Mme OLIVON Anne-Marie donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absents : Mme Elyane GRANET, Mr Gilles MARQUET, Mr Bernard FRASIAK

VOTE : En exercice : 35 Présents : 28 Représentés : 4 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : marche public « organisation, gestion et animation des centres de loisirs sans hébergement extrascolaires et mercredis périscolaires » - choix du titulaire

**MARCHE PUBLIC « ORGANISATION, GESTION ET ANIMATION
DES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
EXTRASCOLAIRES ET MERCREDIS PERISCOLAIRES » - CHOIX DU
TITULAIRE**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code de la Commande Publique ;
- Vu** la procédure d'appel d'offres ouvert lancée le 02/05/2025 ;
- Vu** l'ouverture des plis en date du 05/06/2025 ;
- Vu** le rapport d'analyse des offres quant au classement des offres ;
- Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30/06/2025 ;

Madame la Présidente rappelle qu'une consultation a été lancée pour l'organisation, la gestion et l'animation des centres de loisirs sans hébergement extrascolaires et mercredis périscolaires.

La présente consultation est passée suivant la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1, L.2124-2 et R. 2161-2 à R 2161-5 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. L'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Par contre, il est prévu une décomposition en tranches, à savoir une tranche ferme et une tranche optionnelle n°1.

La tranche ferme concerne la réalisation des prestations du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2027.

La tranche optionnelle n°1 concerne la réalisation des prestations pour une année supplémentaire, à savoir du 1^{er} septembre 2027 au 31 août 2028.

Un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié le 04 mai 2025 au BOAMP et le 05 mai 2025 au JOUE. La date limite de réception des offres était fixée au 05 juin 2025 à 12h00. Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Un (1) pli dématérialisé a été reçu dans le délai imparti.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30 juin 2025, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a rendu un avis favorable sur la proposition d'attribuer le marché public à l'association UFCV – Union Française Centre Vacances Loisirs (offre classée économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation) pour un montant total, toutes tranches comprises de 1 893 494,19 € HT soit 1 893 494,19 € TTC (tranche ferme = 1 241 358,14 € TTC + tranche optionnelle n°1 = 652 136,05 € TTC).

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché public relatif à l'organisation, la gestion et l'animation des centres de loisirs sans hébergement extrascolaires et mercredis périscolaires à l'association UFCV pour un montant total, toutes tranches comprises de 1 893 494,19 € HT soit 1 893 494,19 € TTC (tranche ferme = 1 241 358,14 € TTC + tranche optionnelle n°1 = 652 136,05 € TTC).

- de l'autoriser à signer le marché public ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire ;

- d'engager toutes les démarches (administratives, techniques et financières) permettant le bon déroulement des prestations et nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- d'inscrire les crédits nécessaires à ces dépenses au budget principal pour 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 09 juillet 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 09 juillet 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

